

Département de la Corrèze  
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-75

Séance du 27 septembre 2023

Date de convocation :  
18 septembre 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Représentés : 1

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 23 mai 2023 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Bouillon, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie.

Absents : Mme Bourzeix (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

**OBJET : Avenant n°1-Convention d'adhésion au service de médecine préventive**

**Contexte :**

Le 10 août 2022, la commune a souhaité adhérer au service de médecine préventive AIST 19 conventionnée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze.

Pour rappel, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu des articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique.

L'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique indique que « les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande ».

En date du 10 juillet 2023, le CDG 19 nous a envoyé un mail contenant l'avenant n°1 précisant que les modalités de calcul du coût de la visite avaient changé.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- DE VALIDER l'avenant n°1-convention d'adhésion au service de médecine préventive
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention et tout document afférent à cet objet.

Le Maire  
M. AUBOIROUX

